DECLARATION DE REVENDICATION

AOC Vinsobres - Millésime 2019

Vinsobres
CRU DES CÔTES DU RHÔNE

Cette déclaration permet aux opérateurs habilités de revendiquer les volumes de vins à commercialiser. Elle doit reprendre les surfaces déclarées lors de la déclaration de récolte et les volumes nets sans les lies.

Elle est à adresser à L'O.D.G Vinsobres, soit **:**

Par courrier **:** Comité des vignerons - 8 rue Gironde- 26110 Vinsobres
Par Fax : 04.75.26.60.45 ou **Par mail** *: comite-vignerons-vinsobres@orange.fr*

Au plus tard le 10 décembre 2019

Pièces à fournir obligatoirement :

- Pour les caves particulières : la déclaration de récolte issue du portail douane.gouv.fr**.**

- Pour les pour caves coopératives : copie du SV11 issue du portail douane.gouv.fr avec le détail par apporteur **et** le récapitulatif.

- Pour les négociants vinificateurs : copie du SV12 issue du portail douane.gouv.fr avec le détail par apporteur de vendanges fraîches **et** le récapitulatif.

N° EVV (CVI) : /__/__/ /__/__/__/ /__/__/__/__/__/ ou SIRET : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__

NOM et prénom ou raison sociale : .....

ADRESSE du demandeur : .....

.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél :..... Fax : ..... e-mail : .....

Lieu d'entrepôt du vin : .....

.....

Désignation du produit	Superficie (ha)	Volume NET de lies (hl)
AOC VINSOBRES ROUGE		

Fait le : ..... A : .....

Signature :